

Règlement du concours – Giveaway Zoute Beach Flower Festival 2026

Article 1

Le concours, « Giveaway Zoute Beach Flower Festival 2026 », dorénavant « Concours », est un concours gratuit organisé par AVA Papierwaren NV, dorénavant « Organisateur », dont le siège est établi Kapelanielaan 6, 9140 Temse, et est inscrit sous le numéro d'entreprise 0404.754.274.

Article 2

Le Concours commence le 17 juin 2026 à 10h en finit le 8 juillet 2026 à 23h59. Il se déroule exclusivement sur le territoire belge et luxembourgeois.

Ce règlement définit les conditions de participation applicables au Concours.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, de reporter ou de mettre fin au Concours si les circonstances l'exigent.

La participation au Concours est réservée aux personnes physiques âgées au moins 18 ans et résidant en Belgique. Les employés de l'Organisateur et les personnes qui sont directement ou indirectement liées à l'organisation, sont privées de participation, tout comme les sociétés liées et les membres de leur famille des personnes susmentionnées vivant sous le même toit. La participation est gratuite et sans obligation d'achat. Une seule participation par personne est autorisée, sauf si c'est déclaré autrement. Les participants sont interdits de participer sous différents noms ou pour le compte d'autres personnes.

Toute violation de l'une des règles susmentionnées ou tout cas d'abus ou de fraude sera sanctionné par la disqualification de plein droit du participant pour toutes ses participations et pour toute la durée du Concours.

Article 3

Le Concours se déroule via un formulaire en ligne.

Pour participer au Concours, le participant doit remplir le formulaire d'inscription de manière lisible, correcte et complète. L'Organisateur n'est pas responsable des problèmes techniques concernant le formulaire d'inscription. Des formulaires incomplets, incorrects, illisible ou copiés ne sont pas acceptés. Chaque participation valable donne droit à une chance de gagner.

Article 4

Les gagnants sont les participants qui ont correctement suivi toutes les instructions ci dessous.

1. Suivre le profil Instagram ou Facebook (@avamoment)
2. Aimer la publication concernée
3. Identifiez quelqu'un en commentaire et dites-nous pourquoi vos enfants sont de véritables artistes de la fleur de plage

Six gagnants seront tirés au sort parmi l'ensemble des participants ayant participé via Facebook et Instagram, sans tenir compte du partage de la publication en story.

Article 5

Le prix consiste en 1 des 6 tickets d'entrée pour le festival Zoute Beach Flower. Chaque ticket est valable pour 2 enfants (accompagnés d'un parent) et donne accès à un atelier AVA sur place. Au total, 12 enfants pourront participer aux ateliers.

Le prix est personnel et est non cessible, non échangeable et ne peut être converti en espèces. L'Organisateur n'est pas tenu responsable pour des défauts éventuels du prix.

Les gagnants seront personnellement contacté par l'organisation de Zoute Beach Flower festival.

Si le gagnant ne répond pas dans un délai de 7 jour ouvrables, le prix sera annulé et l'Organisateur se réserve le droit de désigner un nouveau gagnant.

En participant au Concours, le participant accepte ce règlement dans sa totalité.

Article 6

L'Organisateur ne sera en aucun cas tenu responsable des coordonnées incorrectement communiquées par le participant (telle qu'une faute ou une adresse erronée du participant). L'Organisateur ne peut pas être tenu responsable des problèmes techniques, perte ou ralentissement des inscriptions, force majeure ou des circonstances indépendants de sa volonté.

L'Organisateur se réserve le droit d'exclure des participants en cas de fraude ou d'abus.

Si des circonstances imprévues le justifient, l'Organisateur a le droit de modifier, annuler ou mettre fin au Concours sans qu'il soit obligé de payer une indemnité à un participant ou à un tiers.

Article 7

Toute plainte concernant le Concours doit être envoyée dans les 7 jours suivant la fin du Concours à info@ava.be

Les plaintes ne seront traitées ni oralement ni par téléphone. Les plaintes envoyées en dehors de cette période ou qui ne sont pas envoyées à l'adresse e-mail ci-dessus ne seront pas traitées.

Article 8

Les coordonnées seront traitées par AVA Papierwaren NV conformément au Règlement général sur la protection des données (UE 2016/679). Les coordonnées seront utilisées par l'Organisateur du Concours et pour la communication avec le(s) gagnant(s).

Si un participant consent à l'utilisation de ses données à des fins marketing, ses coordonnées seront intégrées dans une base de données et pourront être utilisées par l'Organisateur à des fins commerciales, le cas échéant.

Le participant dispose du droit d'accéder aux, de corriger et de supprimer ses données via info@ava.be en respectant le Règlement général sur la protection des données (UE 2016/679). Plus d'informations sont disponibles sur <https://www.ava.be/fr/politique-de-confidentialite>.

Article ç

Le règlement est disponible via le formulaire de participation en ligne.

Tous les frais liés à la participation au Concours (déplacements, téléphone, connexion internet, etc.) sont entièrement à la charge du participant. Les participants ne peuvent en aucun cas réclamer le remboursement des frais de participation auprès de l'Organisateur.

Le présent règlement est soumis au droit belge. Tout litige éventuel relève de la compétence des tribunaux belges.